



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E183931

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2027

ÉDITÉ LE

01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 12/10/2023
15 000

Raison sociale : PORCHERON CHARPENTE

927 LIEU-DIT LES CAVES
73410 ENTRELACS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Entrelacs (Epersy) B 491 508 2

Siret : 491 508 263 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8101947

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 42534050B

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 42534050B

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 04 79 54 94 50

Fax :

Portable : 06 31 56 94 11

Site Internet : <https://www.porcheron-charpente.fr>

E-mail : porcheron.charpente@gmail.com

Responsabilité légale :

BOURET EDDY CO-GÉRANT / CHATARD MATTHIEU OLIVIER THOMAS
CO-GÉRANT / CHATARD NICOLAS PIERRE MARIE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.